



**PRÉFÈTE  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Arrêté n° *12-2025-03-18-* du *18 MARS 2025*  
*00001*

**Objet : Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau N° 45, sur la commune de Tournemire**

**VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.134-3 et suivants ;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié, du ministre chargé de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et la circulaire conjointe portant même date, relatifs au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

**VU** le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 avril 1994 portant classement du passage à niveau N° 45, situé sur la commune de Tournemire, sur la ligne ferroviaire Béziers à Neussargues ;

**VU** le décret du 6 novembre 2024, portant nomination de la préfète de l'Aveyron, Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 novembre, portant délégation de signature à Madame Véronique ORTET, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

**CONSIDERANT** le courrier du 17 février 2025 par lequel la Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau sollicite l'ouverture d'une enquête publique en vue de la suppression du passage à niveau N° 45, sur la commune de Tournemire ;

**CONSIDERANT** le dossier d'enquête publique transmis le 19 février 2025 par le Direction Départementale des Territoires ;

**CONSIDERANT** la délibération favorable au lancement de l'enquête publique du conseil municipal de la commune de Tournemire, en date du 15 novembre 2024 ;

**CONSIDERANT** la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet et durée de l'enquête**

Il sera procédé du samedi 29 mars 2025–10h00 au lundi 14 avril 2025–12h00 inclus, soit une durée de 17 jours consécutifs, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau N° 45, situé sur la commune de Tournemire. Ce projet est présenté par SNCF Réseau.

**Article 2 :**

Monsieur Henri Pujol, concessionnaire automobiles en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Monsieur Jacques Caironi a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :**

Le siège de l'enquête est à la mairie de Tournemire  
Place de la Mairie  
12250 Tournemire

**Article 4 : Publicité de l'enquête**

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis d'ouverture d'enquête sera affiché dans la commune de Tournemire sur les panneaux habituels destinés à l'information du public et porté à sa connaissance par tous autres procédés en usage dans la commune.

Un certificat du maire justifiera de l'accomplissement de cette formalité.

L'avis sera également affiché, sur les lieux, à proximité du passage à niveau et visible de la voie publique par les soins de la Direction Territoriale Occitanie de SNCF réseau.

Cet avis sera par ailleurs publié en caractères apparents, par les soins de la Préfète de l'Aveyron, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aveyron.

Le présent arrêté et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site de services de l'Etat dans l'Aveyron à l'adresse : [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr), à la rubrique publication/consultations/enquêtes publiques en cours.

**Informations complémentaires :**

La maîtrise d'ouvrage relative à la suppression du passage à niveau PN° 45 est assurée par la **Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau**.

Les frais occasionnés par les publications presse ainsi que les frais relatif au commissaire enquêteur devront être adressés, aux fins de règlement à :

**Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau - Site de Toulouse**

**2 Esplanade Compans – Caffarelli**

**Immeuble Toulouse 2000 Bat E**

**31000 Toulouse**

**Mail : [emilie.beyria@reseau.sncf.fr](mailto:emilie.beyria@reseau.sncf.fr)**

**[occitanie@reseau.sncf.fr](mailto:occitanie@reseau.sncf.fr)**

**Tel : 06.99.93.53.64**

### **Article 5 : Dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête publique détaillant le projet, visé à l'article 1, sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête :

- **en version papier**, à la mairie de Tournemire,  
Place de la Mairie  
12250 Tournemire

aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- le lundi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- le jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30

- **en version dématérialisée**, sur le site internet des services de l'État en Aveyron : [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr), à la rubrique publication/consultations/enquêtes publiques en cours.

### **Article 6 : Observation du public**

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant toute la durée de l'enquête, précisée à l'article 1, être :

- consignées par écrit, sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet, à la mairie de Tournemire ;

- envoyées par courrier, à l'attention de Monsieur Henri Pujol, commissaire enquêteur, à la mairie de Tournemire (12250) ;

- transmises par courriel, sur la boîte mail préfecture dédiée : [pref-enquete-pan45@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-pan45@aveyron.gouv.fr)

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête, dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État, à l'adresse précitée.

Le commissaire enquêteur recevra le public, en mairie de Tournemire :

- le samedi 29 mars 2025, de 10h à 12h
- le lundi 14 avril 2025, de 10h à 12h

Les observations, courriers ou courriels, réceptionnés après la date de clôture de l'enquête, soit, le lundi 14 avril 2025 à 12h00, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

### **Article 7 :**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le maire qui le transmettra, dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et le certificat d'affichage au commissaire enquêteur.

Dans le délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées, à Madame la Préfète.

### **Article 8 :**

Toute personne intéressée pourra, à l'issue de l'enquête, obtenir communication, à ses frais, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à Madame la Préfète de l'Aveyron, Bureau de l'Environnement et Développement Durable - CS73114 - 12031 Rodez Cedex 9.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État, pendant un an, à l'adresse précitée : [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr), à la rubrique publication/consultations/enquêtes publiques clôturées.

Une copie de ces documents seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de Tournemire.

**Article 9 :**

Au terme de l'enquête, la préfète de l'Aveyron est l'autorité compétente pour décider, par arrêté, de la suppression du passage à niveau.

**Article 10 :**

La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron, la Directrice Territoriale Occitanie de SNCF Réseau, le maire de Tournemire et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 18 MARS 2025

Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale



Véronique ORTET